



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-518**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325**  
**« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-518 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné par le soussigné :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption par la résolution numéro 2022-04-115 de la séance du 11 avril 2022, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2022-518 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Paspébiac, tiendra une assemblée publique de consultation le 20 avril 2022 à compter de 19 h, à la salle du Conseil ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser l'usage particulier 6331 « Camping » dans les « autres usages permis » de la Zone à dominance Résidentielle 225-RE;

**QUE** ce projet de règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 225-RE ainsi que les zones contigües suivantes : 134-A, 135-RE, 223-RE, 224-A, 216-A, 226-RE, 233-I, 230-I et 229-RE;

**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, peut être consulté au bureau de la ville de Paspébiac, aux heures ordinaires de bureau;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Paspébiac, ce 12 avril 2022.

Daniel Langlois